L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 8 FEVRIER 1882. 55me Année.

Dufour, Dossier & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 8 FEVRIER 1882.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....$12 00
Six mois.....6 00
Trois mois.....3 00
Un mois.....1 00
On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an.....$2 00
Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.....$2 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....75
Renferme deux feuilletons.

Barouche et Buggy à l'encan.—M. W. I. Hodgson, encanteur, vendra pour le compte de la succession de Joseph Perrell, à 11 heures du matin, aujourd'hui, au No 66 de la rue Fourchartre, entre les rues Camp et Magazine, une confortable barouche de famille et un buggy presque neuf. Le labeur approuvé ne sera pas vendu aujourd'hui. Voyez l'annonce.

Conseils opportuns.

Ce n'est pas sans raison que nous demandons des conditions libérales pour ceux qui payent des taxes foncières dans le règlement de la dette de ville, car on ne peut nier que les propriétaires ne payent leurs contributions avec d'extrêmes difficultés. Nous en avons pour preuve le retard de la dette flottante, dont récemment fourni par l'administration des Comptes Publics. Ce tableau donne le total des arriérés de taxes non payées, et nous y voyons que depuis l'addition du budget de limite des taxes spéciales ordonnées par les cours, ces arriérés ont augmenté d'une manière considérable. En 1880, la taxe, au lieu de rester à 15 mills, fut portée à 18 mills, en vertu de décisions judiciaires, et l'arriéré s'est élevé à $214,712. En 1881, où la taxe additionnelle fut encore plus forte, l'arriéré s'est élevé à $287,000. Le résultat n'est pas encourageant.

Et cependant, les deux taxes réunies, la taxe spéciale et la taxe de limite, en 1880 pas plus qu'en 1881, n'avaient atteint deux pour cent. Il ne s'agit plus maintenant de 2 pour 100, il s'agit de 3 pour 100 et d'un cinquième en sus. Alors, en suivant cette progression d'arriéré, à combien peut-on évaluer qu'ils s'élèveront à la fin de l'exercice actuel, à supposer que les contribuables y mettent toute la bonne volonté possible ? Selon nous, ils s'élèveront à plus de $600,000.

Qu'on songe donc sérieusement à la somme immense demandée cette année des propriétaires dont les revenus ne sont pas le tiers de ce qu'ils étaient autrefois, si nous mettons à part quelques nouveaux acquéreurs de biens à des centes de saisie ! Ceux-là y perdront bien sans doute, mais, quant aux autres, nous ignorons où ils pourront trouver le moyen de faire face à des contributions aussi lourdes. Leur demander d'un seul coup trois millions six cent mille piastres au lieu de 1,500,000, c'est réellement les plonger dans des embarras extrêmes, d'où beaucoup ne pourront sortir sans y perdre une grande partie de ce qui leur reste, de ce qu'ils comptaient conserver après tant de désastres.

Trois millions six cent mille piastres à payer, sans compter la dette d'Etat et les frais de conservation et d'entretien nécessitant les biens améliorés, c'est véritablement plus que les contribuables, l'Etat de moins, ne peuvent faire, et il ne faut pas oublier que, si un bel avenir nous est prédit, nous n'en sommes pas plus riches pour le moment, et que l'avenir ne nous dispense pas de pourvoir aux difficultés actuelles. Il faut donc aviser à cela, et ne pas vouloir tout à la fois pour ne pas, à la fois, tout détruire.

Il y a quelques jours, à peine, que l'industrie et le commerce s'élevaient avec énergie contre un système outré de petites élaboré par la Législature. L'industrie et le commerce avaient raison et satisfaction leur a été donnée. Ce qu'on demandait, pourtant, n'était rien en comparaison de ce qu'on demande aux propriétaires, car on demande à ces derniers leur revenu tout entier.

Et l'on parle de travaux à exécuter ou améliorer notre état sanitaire qui diffère certainement beaucoup ; et l'on parle de pavage de rues et d'embellissements locaux ! Oui, tout cela a grand besoin d'être amélioré, tout cela a grandement besoin d'être embelli, mais où en trouvera-t-on le moyen si la taxe prend tout, s'il faut tout économiser pour la taxe, et s'il faut même se condamner à de cruelles privations pour la payer ?

Nous avons à pourvoir à plusieurs budgets à la fois, et ces budgets se multiplient sans cesse à la suite des charges de mauvais gouvernements nous ont léguées. Le budget de l'Etat, même réduit, est encore de 100 pour 100 au-dessus de ce qu'il était autrefois ; le budget de la ville a plus que doublé. Ajoutons à ces deux budgets le budget obligatoire du Bureau de santé qui devient chaque année plus pressant ; le budget volontaire des embellissements publics, le budget de la police supplétive, le budget du comité de sûreté publique, car si ces quatre budgets ne sont pas entretenus par l'administration publique, ils n'en sont pas moins à la charge des citoyens qui veulent bien prendre en considération la détresse de notre trésor municipal et qui daignent y suppléer par des sacrifices de temps et d'argent.

Ajoutons à tous ces budgets celui de la charité publique, dont les proportions sont devenues extraordinaires, budget qui est toujours dû, qui est toujours dû, et qui, bien que volontaire, n'en n'impose pas moins un devoir que bien peu de gens sont en état de remplir. Avec quelle facilité ne serait-il pas pourvu à tous ces derniers budgets, si de cette énorme deux millions n'étaient pas portés au service de la dette publique, service d'une dette entièrement improductive, qui stérilise nos moyens au lieu de les fertiliser.

Ce n'est pas la contester que de la traiter ainsi, c'est seulement en faire sentir le poids à tout le monde afin que tout le monde aussi fasse des efforts pour la rendre tolérable à ceux qui doivent la payer. La ville est obérée, on ne peut le nier ; l'arriéré de Santé est obéré ; il demande dans les jours une assistance que la ville ne peut lui donner ; il faudrait que l'association charitable prêtât à l'association charitable plus de ce qu'elle n'en reçoit de la spontanéité des habitants. On aime à donner en faveur d'une association parce qu'on sait qu'elle en fait un judicieux emploi avec une économie bonnête et convenablement entendue ; mais on hésite à les lui confier parce qu'on sait bien n'est perdu avec elle ; mais ces hésitations ne sont pas ce qu'elles devraient être ; elles sont aujourd'hui à une époque municipale dépassant toutes les limites du possible. Si l'on voulait comprendre ce qu'on pourrait faire d'améliorations locales avec la moitié de cette taxe, arriverait à des résultats inouïs, résultats qui feraient de la Nlle-Orléans une des plus brillantes villes du monde, une des plus saines et, certainement aussi, une des plus favorables à la longévité humaine.

Nous croyons donc qu'il est de l'intérêt de tout le monde, de tous les corps constitués officiellement ou non officiellement, y compris la Chambre de commerce, la Bourse au coton, la Bourse aux produits, la Bourse aux fonds publics, le Bureau de santé et l'Association sanitaire, de peser sur la conférence du 15 février, non dans le but de réduire le capital nominatif des dettes, mais dans le but d'en réduire l'intérêt afin de réduire la taxe de manière à la mettre en harmonie avec les forces payantes de la communauté. La raison dit qu'il y a tout à gagner à agir dans ce sens et tout à perdre à faire autrement.

Théâtre de l'Opéra.

HAMLET.

Bénéfice de Mme Gerster.

On nous rapporte que quelques uns remarquent bien que nous encensons quelquefois, et qu'il nous arrive même de critiquer, s'il y a lieu, mais rarement et très rarement aussi, un des plus favorisés